

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 17 février 2023

Date de publication précédente: 26 janvier 2018

No de fiche: 231B-20

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC 791 (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Composite polymère ARC. Réparer tout dégât occasionné par l'impact, l'abrasion ou l'érosion et l'attaque de produits chimiques.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302/312
Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360F
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H302/312 H314 H317 H360F H412	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P201 P202 P264 P270 P272 P273 P280 P303/361/353 P305/351/338 P301/330/331 P310 P308/313 P363 P405 P501	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Informations additionnelles:	Aucun	

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usage, consulter les précautions indiquées dans les fiches de données de sécurité de la partie A, de la partie B et de la partie C.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Alcool benzylique	29-52	100-51-6	Acute Tox. 4, H332, H302 Eye Irrit. 2, H319
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (Synonyme: Isophoronediamine)	22-34	2855-13-2	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317
Bisphénol-A	2-5	80-05-7	Repr. 1B, H360F Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Diéthylènetriamine*	3-4	111-40-0	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 4, H312, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Skin Sens. 1, H317
2-Pipérazine-1-yléthylamine	1-2	140-31-8	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la diéthylènetriamine	1-2	31326-29-1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335

*Ce composant est toxique par inhalation en cas de vaporisation ou de création d'un aérosol/brouillard. Le mélange n'est pas présent sous forme d'aérosol et la présence d'un aérosol est impossible.
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Contacter immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15-20 minutes à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un médecin.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Est corrosif pour les yeux, la peau et les membranes muqueuses, ce qui peut conduire à leur irritation grave, aux brûlures et à la destruction des tissus. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire. Peut avoir des effets sur le système nerveux central, tels que des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la confusion et des difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. L'application de crème corticostéroïde s'est montrée efficace pour traiter les irritations cutanées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés:** Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec, chaux pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux:** Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques
- Autres dangers:** L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Porter un masque de protection. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Les éclaboussures doivent être recouvertes d'un produit absorbant non-combustible (sable, argile, etc.) et recueillies dans un récipient approprié pour être jetées.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter tout contact direct. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être décontaminés et doivent être jetés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les récipients doivent rester fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Alcool benzylique*	SO	SO
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	SO	SO
Bisphénol-A**	SO	SO
Diéthylènetriamine	1 (peau)	4,2
2-Pipérazine-1-yléthylamine	SO	SO
4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la diéthylènetriamine	SO	SO

*Limite recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 10 ppm, 44,2 mg/m³, 8 h

**Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne: 2 mg/m³ (aérosol inhalable)

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition. Prévoir des stations de rinçage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas d'insuffisance de la ventilation, utiliser un masque de protection contre les vapeurs organiques homologué (par ex.: type de filtre EN A).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc naturel, néoprène ou PVC).

Diéthylènetriamine:

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	néoprène	0,65 mm	> 480 mn
Projection	caoutchouc naturel	0,6 mm	> 60 mn

*Déterminé selon la norme EN374.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	ambré	Viscosité cinématique à 40 °C	2500-4000 cps @ 25 °C
Odeur	amine	Solubilité dans l'eau	miscible
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	> 103 °C	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,03 kg/l
% volatil (par volume)	n'est pas défini	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	LIE: 1% LSE: 10,5%	% de produits aromatiques par poids	n'est pas défini
Point éclair	103 °C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	danger d'explosion
Température d'auto-inflammabilité	315 °C	Propriétés comburantes	peut réagir violemment avec les matériaux riches en oxygène
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les matériaux riches en oxygène (oxydants). Dégage des gaz irritants au contact des acides. Réagit avec l'eau chaude (> 80 °C) pour former de l'ammoniac.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, métaux réactifs et oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré. Matériaux réactifs aux composés hydroxylés. Une réaction avec des peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde pouvant entraîner une explosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, fragments d'hydrocarbure inflammable et autres émanations toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies et de désordres de la peau et des yeux peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale:

Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange, 1192 mg/kg. En cas d'ingestion, provoque des brûlures graves de la bouche et de la gorge, avec danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Peut avoir des effets sur le système nerveux central, tels que des maux de tête, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, des étourdissements, de la confusion et des difficultés respiratoires.

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, rat	1230 mg/kg
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	DL50, rat	1030 mg/kg
Bisphénol-A	DL50, rat	3250 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, rat	1080 mg/kg
2-Pipérazine-1-yléthylamine	DL50, rat	2097 mg/kg

Par voie cutanée:

Nocif par contact cutané. ETA-mélange, 1939 mg/kg. L'absorption par la peau peut avoir des effets sur le système nerveux central, tels que des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la confusion et des difficultés respiratoires.

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, lapin	2000 mg/kg
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	DL50, lapin	1840 mg/kg
Bisphénol-A	DL50, lapin	3600 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, lapin	1045 mg/kg
2-Pipérazine-1-yléthylamine	DL50, lapin	866 mg/kg

Par inhalation:

ETA-mélange, 21,26 mg/l (vapeur). Peut avoir des effets sur le système nerveux central, tels que des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la confusion et des difficultés respiratoires.

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	CL50, rat, 4 heures	11 mg/l (cATpE)
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 heures	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
2-Pipérazine-1-yléthylamine	CL0, rat, 8 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau.

Substance	Essai	Résultat
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif
Diéthylènetriamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Risque de lésions oculaires graves.

Substance	Essai	Résultat
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Corrosif
Diéthylènetriamine	Irritation des yeux, lapin	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Sensibilisation de la peau, cobaye (OCDE 406)	Sensibilisant
Diéthylènetriamine	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Alcool benzylique, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Diéthylènetriamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Toxicité pour la reproduction:	Des études d'ingestion du Bisphénol A chez l'animal ont indiqué que ce composé affecte la fertilité. Diéthylènetriamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: ne devrait pas causer de toxicité. Alcool benzylique: manque de données.
STOT - exposition unique:	Bisphénol-A, Diéthylènetriamine, 4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomérique avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la diéthylènetriamine: peut irriter les voies respiratoires. Alcool benzylique: manque de données. 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée:	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Diéthylènetriamine, Bisphénol-A, 2-Pipérazine-1-yléthylamine: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Alcool benzylique: manque de données.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations:	Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: CE_r50 72 h (algues) > 50 mg/l. 2-Pipérazine-1-yléthylamine: 48 h CE₅₀ (daphnie) = 58 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: biodégradation possible, ce produit n'est pas facilement biodégradable. Diéthylènetriamine: une résistance à la biodégradation est prévue. Alcool benzylique Bisphénol-A: facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation (log K_{o/w} = 1,1). 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: faible risque de bioaccumulation (BCF = 3,16 – QSAR). Diéthylènetriamine, Bisphénol-A: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Légèrement soluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Alcool benzylique: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols (K_{oc} < 5-29). 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine: log K_{oc} = 2,97 – QSAR. Diéthylènetriamine, Bisphénol-A: une mobilité faible à modérée dans les sols est prévue.

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN2735

TMD: UN2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(2,2'- IMINODIETHYLAMINE, 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE/ ISOPHORONEDIAMINE)

TMD: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(2,2'- IMINODIETHYLAMINE, 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE/ ISOPHORONEDIAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: II

TMD: II

14.5. Dangers pour l'environnement

NON ENVIRONMENTAL HAZARD

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EmS F-A, S-B, Groupe de séparation des matières du Code IMDG 18-Alcalis

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H302/312	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360F	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 2, H401	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H412	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H302: Nocif en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330: Mortel par inhalation.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H360F: Peut nuire à la fertilité.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 17 février 2023

Changements apportés à la Sections 1.3, 2.1, 2.2, 3, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 13, 15.1, 16.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.